

## Séminaire du mardi 6 mai 2003

*Compte rendu de la séance réalisé par*

*Aurélié DESFRIECHES*

*(maîtrise en histoire moderne, dir. Jean-Marc Moriceau)*

*et Guillaume BINET*

*(maîtrise en histoire moderne, dir. Jean-Marc Moriceau)*

### I.

#### **L'image des femmes dans les campagnes du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle d'après l'iconographie, Communication de Perrine MANE, Directrice de recherche au CNRS.**

Depuis plusieurs années, de multiples recherches sur le travail des femmes au Moyen Âge ont été réalisées. Mais elles concernent surtout le secteur artisanal, et notamment du domaine du textile. Malgré les recherches, peu d'informations nous sont parvenues sur les femmes à la campagne. Dans *l'Histoire des femmes*, sous la direction de Georges Duby, deux pages seulement sont consacrées aux paysannes au travail.

Si le travail des femmes est assez peu décrit dans les textes médiévaux, la documentation iconographique semble plus riche du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. L'Eglise a frappé la femme d'ostracisme. L'iconographie de la femme est l'iconographie de l'absence ; du moins elle ne l'illustre pas dans l'activité quotidienne. La femme, sous la pression ecclésiastique, n'est représentée qu'en sainte ou en pécheresse jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle. La femme paysanne et son travail sont absents.

À partir du XIV<sup>e</sup> siècle, les représentations profanes de la femme se multiplient : roman, traité d'hygiène et d'agriculture, etc... Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, dans les calendriers, dans les livres d'Heures, les premières images de la femme au travail apparaissent.

Cependant, même si l'iconographie doit être privilégiée pour ces recherches, une critique rigoureuse est nécessaire.

D'après l'iconographie, la main d'œuvre féminine est écartée de certains travaux, en partage d'autres avec les hommes ou est chargée de certaines tâches qui lui sont exclusivement réservées.

Les femmes sont exclues d'un certain nombre de travaux agricoles. À travers les psautiers, calendriers et autres manuscrits du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, les miniatures illustrent les différents travaux agricoles de l'année liés à l'élevage, à la culture des céréales ou à la culture de la vigne.

Ainsi certaines tâches leur sont épargnées en raison de leur pénibilité. Les représentations de foulage, battage au fléau, coupe, conduite de l'instrument aratoire, hersage et chargement des récoltes mettent en scène presque exclusivement des hommes. Pour ces tâches nécessitant un effort physique important, la femme n'apparaît que dans un rôle auxiliaire.

La surveillance du gros bétail ainsi que les élevages impliquant un éloignement du domicile, sont, de la même façon, réservés aux hommes.

La valeur symbolique des semailles et de la taille de la vigne, déterminantes pour les récoltes futures, justifie d'après l'iconographie leur réalisation par la main d'œuvre masculine.

Exclues de certains travaux agricoles, les paysannes, loin d'être dispensées de travailler, sont associées à de nombreuses tâches.

À l'observation de l'iconographie et des sources écrites, les tâches partagées entre homme et femme sont de type secondaire, même si parfois le force physique est nécessaire. L'émottage et l'échardonnage appartiennent à cette catégorie.

Pour les récoltes, la présence de la femme est demandée. Si l'iconographie ignore la femme des vendanges jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, les textes révèlent que toute la famille est convoquée à la récolte du raisin. Dans l'iconographie des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, on assiste à la multiplication des personnages masculins et féminins, mis en parallèle et partageant le même travail. Le plus souvent, la répartition

des tâches suit la logique de pénibilité : la femme et l'homme coupent les grappes mais seul l'homme portent les charges.

Quant aux fruits et légumes, le verger et le potager appartiennent au royaume de la femme depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Lors des récoltes, hommes, femmes et enfants sont mobilisés. L'homme intervient lors du maniement d'un outil nécessitant un effort physique, la femme accomplissant toutes les autres tâches : ramassage, nettoyage, tri et stockage.

Pour les moissons, la répartition est moins évidente. La coupe à la faux et à la sape est exclusivement masculine, tandis que l'usage de la faucille est mixte, le choix de l'homme ou de la femme dépendant plus de la tradition culturelle que de l'influence climatique.

La coupe des céréales mineures revient presque toujours aux femmes au XIV<sup>e</sup> siècle.

Dès le XV<sup>e</sup> siècle, les femmes s'occupent de plus en plus de la garde des ovins, seule ou accompagnées. La bergère apparaît dans les " *Annonces aux Bergers* " au XV<sup>e</sup> siècle sous forme de scène de genre. La tonte revient à la paysanne fréquemment au sein de la ferme.

Les femmes jouent un rôle auxiliaire et essentiel au cours des grands travaux agricoles : par exemple, elles approvisionnent le semeur, elles lient les gerbes, réalisent tous les travaux complémentaires qui accompagnent le battage.

Lors de l'abattage des animaux, la découpe est une affaire d'homme mais les abats et leur préparation revient aux femmes.

Les tâches réservées aux femmes sont des tâches secondaires peu représentées, attestées par écrits et ne demandant pas une technicité particulière, tel que la lutte contre les insectes nuisibles et la chasse aux oiseaux. De même, dans l'élevage, elles mènent les animaux vers le lieu de pâturage, se chargent de la traite des vaches et de la transformation des produits laitiers. Ces dernières activités, comme tout ce qui se réalise dans l'enceinte de la ferme, sont voisines des tâches domestiques, et par conséquent, sont dévolues aux maîtresses de maison.

L'activité textile est le domaine privilégié de la femme, occupant une part importante de son temps de travail. De la culture à la transformation, elle assure toutes les étapes de la fabrication (culture, rouissage, broyage, espadage), à l'exception de celles réclamant un effort soutenu. Le filage, dans l'iconographie, est l'activité emblématique de la paysanne et devient le signe même de la féminité au Moyen Âge : la quenouille ne quitte jamais la femme.

Dernier domaine et non le moindre, le travail domestique est purement féminin : nettoyage, entretien du feu, préparation culinaire, alimentation en eau du foyer, fabrication du pain et des pâtes. Dans les miniatures, la femme est souvent représentée servant l'homme à table comme au champ.

Enfin elle participe à l'amélioration des revenus familiaux en commercialisant au marché les surplus de la ferme, tel que des légumes, des œufs et des volailles.

L'image montre que la femme est loin d'être désœuvrée. Pourtant cette situation n'apparaît guère dans l'écrit car son travail n'est pas reconnu officiellement et n'est pas salarié. Elle ne fait pas partie des circuits économiques traditionnels. Donc l'iconographie médiévale nous permet de saisir l'importance du travail féminin dans la vie quotidienne.

## DEBAT

**Jean-Marc MORICEAU**- L'iconographie médiévale a l'avantage d'offrir une " maison rustique " féminine. L'écrit confirme à l'époque moderne tout ce que vous avez présenté. Il est également difficile de saisir la fonction de la femme lors de la moisson au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles à travers les conflits salariaux. La moisson est un gagne-pain permettant d'améliorer l'ordinaire. Ainsi des familles entières participent aux migrations des moissonneurs. Vous avez dit " les femmes ne sont pas salariées ", mais Estienne et Liébault, qui évoquent le travail des femmes dans leur *Praedium Rusticum*, annoncent quelques prix au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Ils ont certainement des références en amont. Cela suppose des accords anciens : ils existent d'ailleurs, pour l'époque moderne, des comptes pour l'échardonnage et des bacchanales de moisson citant des équipes mixtes.

La documentation écrite, normative ou comptable fait résonance aux réflexions données sur l'image.

**Pierre BRUNET-** Avez-vous trouvé des représentations de fabrication de fromages ?

Perrine MANE- Oui, j'ai rencontré de la faisselle, de la ricotta en Italie moulée (représentation des récipients) et séchée dans une représentation de commercialisation.

**Marcel ROUPSARD-** Avez-vous rencontré des glaneuses, à l'image de Jean-François Millet, natif de la région ?

**Perrine MANE-** C'est difficile d'attester de leur présence.

**Jean-Marc MORICEAU-** Dans les ordonnances de police locale, au XVIIe siècle, on rappelle les ordonnances de St Louis en 1263, se renouvelant sous Henri II, qui interdisent le glanage aux hommes valides pour réserver cette tâche aux femmes. Le glanage est un droit banal comme le fougage.

**Marcel ROUPSARD-** Dans le *Journal du Sire de Gouberville*, la moisson concerne des équipes mixtes : les hommes sont nommés et le reste sont des femmes, donc elles étaient nombreuses.

**Perrine MANE-** On ne sait pas si elles manient l'outil.

**Marcel ROUPSARD-** Gouberville donne le salaire des faucheurs, journaliers et journalières.

## II.

### **Les femmes du XVIe siècle face à la violence : l'exemple de la campagne rochelaise, communication de Pascal RAMBEAUD,**

*Professeur agrégé d'histoire au Lycée Valin de La Rochelle*

Pascal Rambeaud, auteur d'une thèse portant sur la campagne de l'Aunis et le protestantisme au XVI<sup>e</sup> siècle, s'est proposé de nous présenter les femmes du XVIe siècle face à la violence dans la campagne rochelaise.

Son idée était de partir d'un constat : les femmes du menu peuple ; comme les femmes de l'élite participent abondamment aux activités de ce siècle violent des Guerres de Religion.

Aux marges de la violence collective, il faut également s'interroger sur la violence privée qui apparaît à travers les lettres de rémission, violence parfois subie ou causée par des femmes. La violence collective est une violence exercée contre le pouvoir ou contre le peuple et généralement en temps de guerre, alors que la violence privée est une violence criminelle, corporelle ou sexuelle et souvent mortelle. Dans les sources, elle relève du fait divers. Les études historiques utilisant les lettres de rémission, portent davantage sur les relations et la vie privée dans les campagnes au siècle de l'Humanisme que sur la relation entre la femme et la violence.

Les lettres de rémission, rédigées par les scribes royaux, demandent la rémission des crimes de sujets qui ont tué involontairement et qui se présentent comme peu dangereux pour l'avenir, le but étant d'obtenir le pardon royal. Elles sont un témoignage des mœurs et des mentalités du temps.

Le cadre de l'étude est l'Aunis (d'une superficie d'environ 1400 km<sup>2</sup>), détaché de la Saintonge en 1373 lors de la Guerre de Cent ans pour favoriser l'émergence d'une ville port : La Rochelle. Les relations entre cette ville et l'arrière-pays sont intenses. Les habitants des villes et des campagnes de l'Aunis sont relativement proches car éloignés au plus loin de 30 km de la capitale. L'intérêt est porté ici sur cet espace rural autour de La Rochelle, c'est-à-dire la campagne rochelaise.

Comment donc les femmes de l'Aunis ont-elles réagi face à la violence au XVI<sup>e</sup> siècle ? La violence doit avant tout être caractérisée pour ensuite distinguer les violences subies au quotidien par les femmes et les violences exercées par les femmes elles-mêmes.

Pour étudier la violence en Aunis au XVI<sup>e</sup> siècle, la source essentiellement utilisée est une trentaine de lettres de rémission datées de 1522 à 1568 recensées aux Archives nationales. Ces archives judiciaires sont l'expression narrative du menu peuple, leurs rédacteurs ayant pour point d'honneur de respecter la parole du demandeur. L'objet de ces lettres est d'éviter l'exécution capitale en plaidant l'homicide involontaire en état de légitime défense, acte justifiable ou excusable. La justice royale ne tolère en effet aucune effusion de sang qui est qualifiée de faute grave et doit être expiée quelle qu'en soit la cause. Le suppliant, en fuite, arrêté ou condamné, adresse donc une lettre de rémission qui est lue devant la Cour de Justice royale, cour qui statue et détermine la peine allant de l'aumône aux pauvres à la condamnation à mort.

La violence à travers ces lettres est essentiellement masculine. Ces violences sont souvent des crimes commis au cours de bagarres au motif futile. Un jeu de main se transforme en altercation et sombre dans le meurtre dont les auteurs sont souvent de jeunes hommes d'une vingtaine d'années. Dès lors, le criminel devient suppliant, demandant le pardon royal dans une lettre de rémission où sa bonhomie, sa capacité à se maîtriser et l'aspect extraordinaire de l'événement sont mis en exergue. Les suppliants des 28 lettres de rémission étudiées sont tous des hommes, pour majorité des laboureurs et des artisans, à l'image de la population aunisienne. Les objets des 13 lettres de rémission portant sur la campagne rochelaise sont pour huit d'entre-elles des querelles et des insultes et cinq ont pour origine une querelle conjugale. Peu de ces lettres portent sur la violence au sein du couple ou sur des adultères. Comme dans le reste du Royaume au XVI<sup>e</sup> siècle, les femmes de l'Aunis sont rarement suppliantes (1%). D'ailleurs, les études quantitatives pour la période du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle évaluent la criminalité féminine entre 7 et 13% en France. Ces chiffres modestes sont à mettre en relation avec la nature des sources, les crimes de sorcellerie ou d'infanticide généralement reprochés aux femmes n'étant jamais l'objet de lettres de rémission. Dans le couple, les rôles de chacun sont clairement arrêtés : le mari doit canaliser l'humeur de sa femme, lui imposant un savoir-être basé sur l'humilité. Les femmes dangereuses sont celles qui usent de la parole pour s'emparer du pouvoir des hommes. Dans ce contexte, la femme est soit ange, soit démon, l'entre-deux n'existant pas. Dans sept lettres de rémission, la femme est victime de la colère et de la violence masculine.

La violence exercée contre les femmes est souvent justifiée dans les lettres de rémission. La violence physique apparaît ainsi comme la dernière des solutions pour faire taire une femme qui tient des propos insultant à l'égard de sa voisine, le mari de cette dernière portant un coup mortel à la tête de cette "mauvaise femme" qui dit des monstruosité. L'homme se voit contraint de ré-instaurer le calme et l'ordre des choses par la violence physique, légitimant ainsi l'action criminelle.

L'adultère, et surtout l'humiliation qui en découle, est également un argument avancé dans les lettres de rémission pour justifier la violence faite à sa femme comme pour justifier le meurtre de l'amant. De plus, on insiste sur l'état second dans lequel se trouvait le mari lors de la terrible découverte. L'adultère féminin, interdit alors que celui de l'homme est toléré, est d'autant plus humiliant que le mariage d'amour semble être l'apanage des campagnes.

Enfin, la femme peut être une victime d'une violence injustifiée exercée par un voleur par exemple. Dès lors, le mari se doit de défendre son épouse vertueuse, victime d'une violence extérieure au foyer et surtout perçue comme inexplicable.

Ainsi, ces trois types d'agressions qu'elles subissent ne sont pas spécifiques à la campagne rochelaise, mais, au contraire, sont à l'image de ce qui a cours dans l'ensemble du Royaume.

Comme nous l'avons vu précédemment, la force physique des femmes plie face aux hommes. Les femmes n'affrontent jamais directement l'homme, le mari, éducateur, se devant de mater la colère et les humeurs de sa femme. Dans la plupart des cas de violence privée, elles fuient ou demandent de l'aide, et surtout ne répondent pas.

À l'inverse, les femmes de l'Aunis participent à la violence collective lors du siège de La Rochelle en 1572 et 1573. Là les sources littéraires nous rapportent des faits. Elles demandent à être actives en bouchant les brèches, en soignant les blessés et en ravitaillant les troupes lors du siège de décembre 1572. Cette violence et ces prises de risques se justifient par la nécessité de défendre la cité et la religion. La foi transforme les femmes en soldat sans que cela n'offusque les hommes. Par contre eux refusent la violence privée.

D'ailleurs aucun cas de violence privée exercée par une femme n'a été recensé dans le corpus documentaire. Les rares cas sont le meurtre du mari par l'épouse, qui comme suppliante à des difficultés à justifier son acte. Les seules lettres de rémission féminine aboutissant concernent par exemple des maîtresses tuant un serviteur.

La violence exercée dans la campagne rochelaise est essentiellement masculine comme dans le reste de la France à cette époque. Une étude plus complète permettrait peut-être de mettre en évidence des clivages entre l'espace méditerranéen et le Nord. Reste que la femme est sous la tutelle de l'homme, respectant en cela la tradition médiévale et les valeurs aristocratiques de bravoure et de courage. La femme devient dangereuse, si par la colère ou la violence par exemple, elle remet en cause ces fondements. Les hommes doivent conserver, par la violence contre les femmes si nécessaire, l'ordre moral. La paysanne vertueuse est défendue contre les violences, mais la violence d'une femme contre son mari ne peut être tolérée. Enfin, la participation de la femme à la violence collective est acceptable et peut être une revanche sur sa condition sociale. Seul le rôle maternel semble être dévolu aux femmes.

## DEBAT

**Jean-Marc MORICEAU** : A travers ces deux interventions aux perspectives iconographique et littéraire, nous avons abordé l'histoire des femmes sous un aspect relevant de la sociologie.

Y a-t-il une spécificité de la violence rurale à l'égard des femmes par rapport à la violence urbaine portant sur les femmes et en quoi ?

**Pascal RAMBEAUD** : Je ne pense pas. Le Corpus des lettres de rémission pour la ville de La Rochelle révèle que les altercations masculines sont nombreuses, ceci s'expliquant par davantage de sociabilité masculine au sein de la ville. Les hommes s'extériorisent collectivement dans les tavernes et les auberges. En ville la violence semble souvent morale ; dans le monde rural elle est beaucoup plus privée.

**Philippe MADELINE** : Avons-nous des sources de la violence ordinaire entre homme et femme autres que celles entraînant la mort ?

**Pascal RAMBEAUD** : Des actes notariés révèlent parfois des tensions. Ainsi une femme se présente à la maison de son père où on lui refuse l'entrée.

**Philippe MADELINE** : La littérature n'évoque-t-elle pas cette violence ?

**Pascal RAMBEAUD** : Pour la campagne de l'Aunis, il y a très peu de source au XVI<sup>e</sup> siècle.

**Jean-Marc MORICEAU** : Les sources judiciaires après le XVI<sup>e</sup> siècle donnent accès aux violences issues des amours ancillaires et notamment aux naissances illégitimes : avez-vous de tels cas pour le XVI<sup>e</sup> siècle ?

**Pascal RAMBEAUD** : Des cas de naissances illégitimes apparaissent dans les recueils de baptême. De même, dans le corpus des lettres de rémission, un homme, échevin, en 1563 reconnaît l'enfant qu'il a eu avec sa servante. C'est donc une réalité de l'époque.

**Perrine MANE** : Et en ce qui concerne les infanticides ?

**Pascal RAMBEAUD** : On en trouve parfois dans les lettres de rémission. Mais il faudrait chercher dans les archives des Parlements de Paris.

**Jérôme VIRET** : Parmi les motifs d'atténuation de la responsabilité judiciaire, l'alcool est-il invoqué comme dans les campagnes autour de Paris ?

**Pascal RAMBEAUD** : En ville, en effet dans les lettres de rémission, le suppléant insiste sur le fait qu'il sort de table après avoir très bien mangé et surtout très bien bu.